

PROCES-VERBAL CONDENSE

de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 14 mars 2016

Compte-rendu des commissions

Les présidents des commissions donnent un rapide aperçu du travail effectué depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Commission Communication : 02 décembre 2015
- CCAS : 19 janvier et 16 février 2016
- Commission Technique : 27 janvier 2016
- Commission Culturelle : 03 mars 2016
- Commission des Sports : 8 mars 2016

Programme 2016 des travaux à réaliser en forêt communale

L'Office National des Forêts nous a transmis pour avis les programmes des travaux à réaliser en forêt communale de Pfastatt pour l'exercice 2016.

1. Programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes

Ce programme prévoit des coupes pour un volume total de 224 m³ d'essences diverses dans la parcelle 4.

L'état établi par l'ONF prévoit des dépenses d'exploitation HT de 6 840,00 € pour une recette nette prévisionnelle de vente de bois estimée à 3 230,00 €

2. Programme des travaux patrimoniaux

Ce programme prévoit des travaux de maintenance pour 2 760,00 € de sylviculture pour 540,00 € d'infrastructure pour 9 520,00 €, soit un total HT de 12 820,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les programmes tels que proposés ci-dessus.

Renouvellement de baux avec ORANGE

Site Pfastatt pylône secteur sportif

Le contrat de bail de l'opérateur de téléphonie ORANGE pour son site sur un pylône du stade rue du Collège arrive prochainement à échéance. Il est proposé au Conseil Municipal son renouvellement pour une nouvelle période de douze années, avec un loyer réactualisé proposé par la société à 2 500 € (actuellement 2 284 €).

Site Pfastatt clocher de l'église

Ce contrat arrive également à échéance courant 2016. Il est proposé au Conseil Municipal son renouvellement pour une nouvelle période de douze années, avec un loyer réactualisé proposé par la société à 5 500 € (actuellement 5 130 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

GRDF : Redevance pour occupation provisoire du domaine public

Conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance.

L'article 2 du décret précise la formule de calcul de la redevance comme suit : 0,35 €/mètre par canalisations construites ou renouvelées au cours de l'année au titre de laquelle la redevance est due.

Le montant de la redevance sera revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Pour bénéficier de cette redevance, la collectivité gestionnaire de la voirie du domaine public doit avoir délibéré avant le 31 décembre de l'année en cours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus.

M2A : modification des statuts concernant le périscolaire

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le décret n° 2014-1320 du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports du 3 novembre 2014 est venu qualifier le mercredi après-midi de « temps périscolaire » et non plus de « temps extrascolaire ».

Actuellement, l'accueil du mercredi après-midi ainsi que l'accueil du matin sont assurés par les communes membres.

Il résulte du point 2.3.1 des statuts de Mulhouse Alsace Agglomération qu'elle est compétente pour « la réalisation en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée et fonctionnement en régie directe ou déléguée des équipements de petite enfance, relais assistantes maternelles, lieu de parentalité, accueil périscolaire pré-élémentaire et élémentaire les jours de classe : matin, midi et après la classe. »

Par conséquent, il convient pour m2A de modifier, en application de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le périmètre de sa compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » afin de déterminer les modalités d'exercice de la compétence périscolaire dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire.

Par délibération du 18 décembre 2015, le Conseil communautaire de m2A a approuvé la modification du point 2.3.1 des statuts comme suit :

« Réalisation en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée et fonctionnement en régie directe ou déléguée des équipements de petite enfance, relais assistantes maternelles, lieu de parentalité, **des accueils périscolaires pré-élémentaires et élémentaires d'intérêt communautaire.** »

Il appartient aux communes membres de m2A de se prononcer sur la modification des statuts telle qu'énoncée ci-dessus.

Modification approuvée à l'unanimité.

Produit irrécouvrable

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande du Receveur municipal de prise d'une délibération pour admettre le produit irrécouvrable ci-dessous en non-valeur :

- Désignation du redevable : Société EVOLUTION TP sise à Mulhouse
- Montant restant à recouvrer : 184,04 €
- Objet : frais de fourrière

- Motif d'irrecouvrabilité : effacement des dettes suite à la liquidation judiciaire de la société

Modification de l'état des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'état des effectifs du personnel communal suite à la création d'un poste de rédacteur territorial et d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} avril 2016.

Orientations budgétaires 2016

La loi NOTRe du 7 août 2015 a introduit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget.

Ce débat doit désormais s'appuyer sur un document portant sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat, qui est acté par une délibération spécifique. Il donne également lieu à un vote. La délibération est ensuite transmise au représentant de l'Etat dans le département.

A l'aide du dossier joint à l'ordre du jour, dont la présentation a été modifiée afin de tenir compte des nouvelles dispositions, M. le Maire présente et analyse les différents documents dédiés aux orientations budgétaires s'y trouvant :

Pages 3 à 10 : une documentation sur l'aperçu de l'environnement macro-économique de la zone EURO

Pages 11 à 19 : une documentation sur les principales mesures relatives aux collectivités locales se rapportant à la loi de finances pour 2016 et celle rectificative pour 2015

Pages 20 à 26 : l'analyse de la situation financière de la commune, dont :

L'évolution de la dette

- ♦ deux nouveaux emprunts ont été contractés en 2015 (signés fin 2014 et encaissés courant 2015)
 - l'un de 900 000 euros auprès du Crédit Mutuel au taux de 1,4 %
 - le 2^{ème} de 120 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts au taux zéro
- ♦ un emprunt de 305 000 euros contracté en 2001 pour financer la construction de la salle GR s'est terminé en décembre 2015
- ♦ la dette par habitant est passée de 580 euros en 2014, à 669 euros en 2015 et 717 euros au 1^{er} janvier 2016

L'autofinancement

- ♦ la capacité d'autofinancement brute (représentant l'excédent de fonctionnement et calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles) s'élevait à 994 982,51 € en 2013, 1 533 613,39 € en 2014 et 1 106 683,72 € en 2015

Le compte administratif 2015

- ♦ le taux de réalisation des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement prévues au budget primitif et celles effectivement réalisées

Les dépenses et recettes de fonctionnement réalisées en 2015

- ♦ Détails sur la ventilation des recettes « impôts et taxes » par nature (partie grise de 70 %)
 - Taxe d'habitation + taxe foncière : 3,7 M€
 - Dotation m2A : 1,1 M€

- Taxe sur les mutations lors de ventes : 226 000 €
- Taxe sur l'électricité : 112 000 €
- Fonds National de Garantie (FNGIR) : 37 000 €
- Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle : 19 600 €
- Taxe sur la publicité : 5 000 €

Soit un total d'environ 5,2 M€

- ◆ et sur la ventilation des dotations (partie jaune de 19 %)
 - Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 942 000 €
 - Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 92 000 €
 - Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : 58 000 €
 - Compensations diverses de l'Etat : 268 000 €
- Soit un total d'environ 1,4 M €

L'estimation de certaines dépenses de fonctionnement pour 2016

- ◆ Charges courantes : maîtrise des dépenses courantes avec une baisse attendue de 2% de la consommation de gaz suite à la signature d'un nouveau contrat
- ◆ Charges de personnel : elles seraient en hausse d'environ 2 % suite aux différentes augmentations des taux de cotisations (décisions prises au niveau de l'Etat)
- ◆ Charges financières : il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts, en baisse de 17% car un emprunt de 2001 s'est terminé fin 2015 et à l'emprunt à taux zéro contracté auprès de la CDC

L'estimation de certaines recettes de fonctionnement pour 2016

- ◆ Les recettes fiscales : compte tenu de la revalorisation des bases de 1 % qui est prévue, elles pourraient s'élever à 3 720 000 €
- ◆ Les dotations de l'Etat : compte tenu de la baisse de 2015 et de l'estimation pour 2016, elles pourraient s'élever à 892 000 €
- ◆ Les attributions de compensation versées par la M2A seront identiques à 2015, à savoir 1 111 000 €
- ◆ Le FNGIR (Fonds National de Garantie) et la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) restent inchangés par rapport à 2015, à savoir respectivement 37 407 € et 19 669 €

L'estimation de certaines recettes d'investissement pour 2016

- ◆ Le FCTVA : sachant que le taux reste inchangé par rapport à 2015 à 16,404 % peut être estimé à 255 000 €
- ◆ Les subventions d'investissement ont été estimées à 376 000 € en fonction des travaux qui seront réalisés en 2016
- ◆ La TLE et la TAM sont estimées à 63 000 €

Pages 27 à 30

Propositions budgétaires pour 2016

Liste des investissements du budget principal

Le programme des travaux d'investissement proposé pour l'année 2016, examiné plusieurs fois par la Commission Technique, prévoit des travaux à hauteur de 1 307 160,00 € soit une baisse de 28,3 % par rapport à 2015. Le détail des dépenses figure dans la liste des investissements annexée au document budgétaire. Ces dépenses feront l'objet de derniers arbitrages en fonction des priorités.

Sont prévues les dépenses suivantes :

- 192 000 € pour la voirie
- 24 000 € pour l'extension et la mise aux normes de la mairie
- 31 000 € pour les écoles
- 50 000 € pour l'ESCAL
- 71 100 € pour les salles de sports
- 103 000 € pour la salle culturelle du Foyer St-Maurice et annexes
- 5 500 € pour l'église

- 634 200 € pour les logements et bâtiments communaux
- 15 000 € pour la MJC
- 25 000 € pour le CTM (Centre technique municipal)
- 50 000 € pour l'éclairage public
- 57 360 € pour des travaux divers
- 35 000 € pour les ateliers et les services
- 14 000 € pour les véhicules.

Page 31

Propositions budgétaires pour 2016

Liste des investissements du budget eau

- 263 000 € sont consacrés aux travaux d'entretien ou de renouvellement de conduites, notamment rue de Dornach, ainsi que pour l'arrosage automatique.

Les conseillers prennent acte et approuvent les orientations budgétaires 2016 à l'unanimité moins 3 voix contre.

Attribution de subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Association Maison des Œuvres –Foyer St-Maurice - Pfastatt	13 038,24 €
. remboursement taxes foncières 2015 : 1 448,00 €	
. participation aux travaux d'entretien effectués par la concierge pour le compte de la commune, exercices 2015 et 2016 : 2 560,00 €	
. mise à disposition de salles pour les associations durant l'année 2015 : 9 030,24 €	
MJC/MPT - Pfastatt	9 536,00 €
. accueil périscolaire novembre à décembre 2015	

Communications et divers

Adoption d'une motion

Objet : Motion en faveur du régime local d'assurance maladie d'Alsace Moselle

« Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réuni en séance du 14 mars 2016, le Conseil Municipal de Pfastatt, à l'unanimité, souhaite témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1^{er} janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie. »

Autres points évoqués sous « divers »

- La situation à l'école maternelle Waltz suite à une polémique concernant le personnel enseignant, les ATSEM, les parents d'élèves et la mairie
- la liste des jubilaires
- le succès des manifestations liées au carnaval